

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE WATERVILLE**

À une séance régulière du conseil de la Ville de Waterville tenue le 14 août 2023, à 19 h 00, en la salle du conseil de l'hôtel de ville, sous la présidence de Mme Nathalie Dupuis, mairesse.

Sont présents :

- M. Philippe-David Blanchette, conseiller au siège no. 1
- M. Gaétan Lafond, conseiller au siège no. 2
- M. Karl Hunting, conseiller au siège no 3
- M. Gordon Barnett, conseiller au siège no. 4
- M. René Bessette, conseiller au siège no. 6

Mme Nathalie Isabelle, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

Est absente :

- Mme Véronique Blais, conseillère au siège no. 5

OUVERTURE DE LA SESSION

Le quorum étant constaté conformément à la loi, la session est ouverte à 19 h 00 par la mairesse, Madame Nathalie Dupuis.

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Adoption de l'ordre du jour
- 2.0 Adoption du procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023
- 3.0 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2023
- 4.0 Adoption des comptes payés de juillet 2023
- 5.0 Dépôt du rapport sur la délégation de dépenses pour juillet 2023

- 6.0 Période de questions

- 7.0 Résolutions :
 - 7.1 Approbation de la liste de destruction des archives
 - 7.2 Regroupement d'assurance collective Estrie-Montérégie – 1^{er} juin 2023 au 31 mai 2029
 - 7.3 Politique de capitalisation
 - 7.4 Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley pour l'année 2024
 - 7.5 Décompte progressif no 4 Eurovia pour les travaux de réfection de la rue Principale Nord (de André à Nichol) et réception définitive
 - 7.6 Branchement de services d'aqueduc rue Compton Est
 - 7.7 Offre de service- Inspection des installations septiques

- 8.0 Varia

- 9.0 Questions des contribuables



5457-2023-08-14 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la Loi sur les Cités et villes (L.R.Q., c.C-19), le conseil doit adopter un ordre du jour et, en conséquence, il prend en compte un tel ordre pour la présente session;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente session du conseil municipal de la Ville de Waterville.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'adopter l'ordre du jour avec l'ajout suivant.

7.8 Achat d'une génératrice pour l'Hôtel de Ville.

5458-2023-08-14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session ordinaire du 4 juillet au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Gordon Barnett
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 4 juillet 2023 soit adopté.

5459-2023-08-14 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2023**

CONSIDÉRANT l'article 148.1 du Code municipal du Québec (L.R.Q., c.c- 27.1), à l'égard de l'ordre du jour du conseil municipal de la Ville de Waterville;

CONSIDÉRANT QUE les membres ont reçu, à même leur convocation, une copie du procès-verbal de la session extraordinaire du 20 juillet au moins vingt-quatre heures avant la tenue de la présente séance, la secrétaire-trésorière est dispensée d'en faire la lecture.



Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Karl Hunting
Et résolu à l'unanimité.

QUE le procès-verbal de la séance du 20 juillet 2023 soit adopté.

5460-2023-08-14 **ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DU 1ER AU 31 JUILLET 2023**

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE les comptes payés et à payer du 1er au 31 juillet 2023 soient adoptés :
Les activités courantes du 1er au 31 juillet 187,365.98\$
Les salaires du 1er au 31 juillet: 54,170.56\$

La greffière-trésorière certifie par les présentes qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses encourues par le biais du certificat no. 331.

DÉPÔT DU RAPPORT SUR LA DÉLÉGATION DE DÉPENSES POUR LE MOIS DE JUILLET 2023

La secrétaire-trésorière dépose le rapport de délégation de dépenses pour le mois de juillet 2023.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne présente.

5461-2023-08-14 **APPROBATION DE LA LISTE DE DESTRUCTION DES ARCHIVES**

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 de la *Loi sur les archives*, oblige tout organisme public à établir et tenir à jour un calendrier de conservation des documents;

CONSIDÉRANT QUE l'article 9, de cette même loi, lie l'organisme public à son calendrier;

CONSIDÉRANT QUE l'article 13, de cette même loi, prévoit que sous réserve de ce que prévoit le calendrier de conservation, nul ne peut aliéner ou éliminer un document actif ou semi-actif d'un organisme public;

CONSIDÉRANT QUE la greffière-trésorière ne peut se désister de la possession des archives de la municipalité qu'avec la permission du conseil, ou sur l'ordre d'un tribunal;



Il est proposé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'approuver la liste de destruction des archives, déposée en annexe, préparée par Michel Hamel, de HB archivistes, s.e.n.c. et datée du 2023-07-13 et d'autoriser la greffière-trésorière à procéder à la destruction de ces documents.

5462-2023-08-14

REGROUPEMENT D'ASSURANCE COLLECTIVE ESTRIE-MONTÉRÉGIE - 1^{ER} JUIN 2024-AU 31 MAI 2029

ATTENDU QUE conformément à la *Loi sur les cités / au Code municipal* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la ville, et ce conseil souhaitent autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029 ;

ATTENDU QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

ATTENDU QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

ATTENDU QUE la Ville de Waterville souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l'unanimité

QUE le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;

QUE ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;

QUE l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1^{er} juin 2024 au 31 mai 2029;

QUE la Ville mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance



collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;

QUE la Ville s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la Ville durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la Ville joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;

QUE la Ville s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

POLITIQUE DE CAPITALISATION DE LA VILLE DE WATERVILLE

Ce dossier est reporté à une prochaine séance.

5463-2023-08-14 **ENTENTE INTERMUNICIPALE CONCERNANT DES SERVICES DE COLLECTE DES DÉCHETS ET MATIÈRES COMPOSTABLES ENTRE LA VILLE DE WATERVILLE ET LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY POUR L'ANNÉE 2024**

ATTENDU QUE la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley désirent se prévaloir des dispositions de l'article 569 et les suivantes du Code municipal du Québec (RLRQ c. C-27.1) et l'article 468 et les suivantes de la Loi sur les Cités et Villes (RLRQ. C. C-19) pour conclure une entente relative à des services de collectes des déchets et des matières compostables pour l'année 2024;

ATTENDU QUE le projet d'entente déposé par la Ville de Waterville, version du 14 août 2023;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Gordon Barnett
Et résolu à l'unanimité

QUE la Ville de Waterville approuve l'Entente intermunicipale concernant des services de collecte des déchets et matières compostables entre la Ville de Waterville et la municipalité de Hatley pour l'année 2024, version du 14 août 2023;

QUE la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Ville.

5464-2023-08-14 **DÉCOMPTÉ PROGRESSIF NO 4 DE EUROVIA INC POUR LES TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT, PLANAGE ET PAVAGE DE LA RUE PRINCIPALE NORD (DE ANDRÉ À NICHOL) ET RÉCEPTION DÉFINITIVE**

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur Eurovia a réalisé les travaux;



CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur doit présenter un décompte progressif afin d'obtenir un paiement;

CONSIDÉRANT QUE la firme Wsp nous recommande le paiement du décompte no 4 et la réception définitive présentés par Eurovia;

Il est proposé par le conseiller René Bessette
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

D'approuver le décompte progressif no. 4 final de Eurovia ainsi que la réception définitive, pour les travaux de décohesionnement, planage et pavage de la rue Principale Nord, tel que recommandé par Wsp, au montant de 32 914.70\$ taxes incluses, tenant compte de la libération de la retenue contractuelle de 5%.

5465-2023-08-14 **BRANCHEMENT DE SERVICES D'AQUEDUC RUE COMPTON EST**

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire des lots # 6 561449, 6 561450, 6 561451 et 6 561452, riverains de la rue Compton Est, demande un permis de branchements sur 3 lots puisque les 4 lots seront subdivisés en 3 lots ;

CONSIDÉRANT QUE la construction de nouvelles résidences exige le branchement des services d'aqueduc tel que stipulé à l'annexe 6 du règlement 640 ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville a obtenu une soumission de Excavation MV pour les branchements de ces services au montant de 46 000\$ plus les taxes applicables ;

CONSIDÉRANT QUE le permis devra être émis aux conditions suivantes :

- Le propriétaire assume tous les coûts de branchements qui sont évalués à 46 000\$, plus les taxes applicables
- Le mandat pour les travaux de branchements doit être approuvé par le conseil
- Les travaux seront réalisés en 2023.

Il est proposé par le conseiller Karl Hunting
Appuyé par le conseiller Gaétan Lafond
Et résolu à l'unanimité

D'accorder le contrat de branchement des services d'aqueduc des lots précédemment mentionnés à Excavation MV au montant de 46 000\$ plus les taxes applicables conditionnel à :

- la signature du permis de construction par le propriétaire
- les travaux soient réalisés en 2023.



CONSIDÉRANT QUE la Ville de Waterville doit procéder à l’inspection d’environ 240 installations septiques sur son territoire ;

CONSIDÉRANT l’offre de service de la firme Urbatek pour le service d’inspection des installations septiques pour les années 2023 et 2024 ;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller René Bessette
Et résolu à l’unanimité

D’accepter l’offre de service d’Urbatek pour procéder à l’inspection de 240 installations septiques de la Ville de Waterville à raison de 75 \$/terrain visité, plus les déplacements ;

D’accorder un budget maximal de 20 000\$ pour 2023 et 2024.

CONSIDÉRANT QUE la résolution no 5455-2023-07-20 adoptée par le conseil, le 20 juillet dernier, permettait de réserver un montant pour l’acquisition et l’installation d’une génératrice à l’hôtel de ville;

CONSIDÉRANT QUE cette installation permet à la Ville de Waterville de répondre aux exigences de la sécurité civile afin d’être fonctionnel dans l’éventualité d’une panne électrique et ainsi mettre en œuvre son plan d’urgence ;

CONSIDÉRANT QU’il y a lieu d’ajouter un chauffage au propane qui permettra de chauffer le bâtiment pendant une panne électrique et aussi d’avoir une option dans l’éventualité d’un bris de la fournaise actuelle;

CONSIDÉRANT QU’après adoption du règlement 607 sur la gestion contractuelle, la Ville peut octroyer un contrat de gré à gré pour un montant inférieur à 100 000 \$ (ou tout autre seuil maximal établi par le législateur);

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu une soumission de Roland Veilleux Inc. au montant de 62 436.29\$ taxes incluses, pour l’achat et l’installation complète de la génératrice et le chauffage au propane tel que décrit dans la soumission no S-6741 en date du 14 août 2023;

Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l’unanimité

D’accepter la soumission S-6741 en date du 14 août 2023 de Roland Veilleux Inc. au montant de 62 436.29\$ taxes incluses pour l’achat et l’installation complète d’une génératrice, ainsi que l’ajout d’un chauffage au propane, à l’hôtel de ville;



De financer cette dépense par le programme PRABAM.

VARIA

QUESTION DES CONTRIBUABLES

Aucune personne présente

5468-2023-07-04 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par le conseiller Gaétan Lafond
Appuyé par le conseiller Philippe-David Blanchette
Et résolu à l'unanimité

Que la présente assemblée soit levée. Il est 19h15

Nathalie Dupuis, mairesse

Nathalie Isabelle, directrice générale

